Les dommages de guerre des étrangers

Nos lecteurs se souviennent que M. Accambray, député de l'Aisne, avait déposé une proposition de loi ayant pour objet d'étendre le bénéfice de la loi du 17 avril 1919 à plusieurs catégories de personnes ayant perdu ou n'ayant pas encore acquis la nationalité française au jour du dommage. Cette proposition était ainsi conçue :

Article unique. — « Le bénéfice de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre est accordé à toute personne ayant perdu ou n'ayant pas encore acquis la nationalité française, au jour du dommage et qui se classe dans l'une des catégories suivantes :

« 1° Française ayant, avant la guerre, épousé un étranger, lui ayant apporté en mariage ou ayant acquis depuis son mariage par voie de succession, le ou les biens sinistrés, à la condition qu'elle ne soit pas ressortissante d'une nation ayant été en guerre avec la France ou que, dans le délai d'un an à dater de la promulgation de la présente loi, elle ait obtenu sa réintégration dans la nationalité française ;

« 2° Etranger n'appartenant pas à une nation ayant été en guerre avec la France et répondant à l'une des conditions suivantes :

« a) Résidence ininterrompue en France depuis trente années ;

« b) Ses enfants sont tous Français et tous ses fils ont, pendant la guerre, satisfait aux obligations de la loi militaire française ;

« c) Un des fils est mort pour la France ».

Léon Escoffier, député du Nord, fut désigné comme rapporteur. Depuis longtemps, son rapport est déposé. Il croyait être en plein accord avec le Ministre des Régions Libérées pour admettre que l'extension de la loi du 17 avril 1919 profiterait aux sinistrés rentrant dans l'une des catégories suivantes :

1° Française ayant épousé un étranger postérieurement à la date du dommage ;

2° Française ayant, avant la guerre, épousé un étranger lui ayant apporté en mariage, ou ayant acquis par voie de succession des biens sinistrés, à la condition qu'au cas où elle serait ressortissante d'une nation ayant été en guerre avec la France, elle ait obtenu, dans le délai d'un an, à dater de la promulgation de la présente loi, sa réintégration dans la nationalité française ;

3° Etranger héritier des droits à indemnité de dommages de guerre d'un sinistré français ;

4° Etranger résidant de façon ininterrompue en France depuis trente ans et dont les enfants sont Français ;

5° Etranger ayant demandé la naturalisation française avant le 2 août 1914 et naturalisé après la guerre ;

6° Etranger engagé dans les armées françaises ;

7° Parents étrangers d'enfants nés Français ayant combattu dans les armées françaises ;

8° Parents étrangers d'enfants étrangers engagés dans les armées françaises et morts pour la France.

Il y a un mois à peine, la conférence des Présidents de Commission décidait que la proposition de loi de M. Accambray serait inscrite à l'ordre du jour sans débat.

L'affaire vint, mais le sous-secrétaire d'Etat des Régions libérées, M. Morel, et le rapporteur, Léon Escoffier, qui étaient prêts, reçurent deux lettres, émanant, l'une du Ministère des Finances, l'autre du Ministère des Affaires étrangères.

Elles contenaient opposition.

Depuis, Léon Escoffier protesta énergiquement auprès du Président de la Commission des Régions libérées ; voici la teneur de sa protestation :

« Monsieur le Président,

« Vous savez que M. Accambray avait déposé une proposition de loi étendant le bénéfice de la loi du 17 avril 1919 à certaines catégories d'étrangers.

« Je fus nommé rapporteur de cette proposition. Après de laborieuses négociations, je tombai d'accord avec l'Administration des Régions libérées.

« Mes conclusions ont été déposées.

« Après de longs mois, à la Conférence des Présidents, il fut décidé que l'affaire viendrait sans débat.

« Des amendements furent déposés, puis retirés.

« Tout semblait faire prévoir que la Chambre allait être appelée à voter sans encombre la proposition de M. Accambray, lorsque nous parvinrent deux protestations, l'une du Ministre des Finances, l'autre de son collègue aux Affaires étrangères.

« J'estime que cette procédure est intolérable.

« C'est avec raison que le Parlementarisme amoncelle les critiques les plus acerbes.

« Les Ministres protestataires avaient eu tout le temps de s'expliquer.

« D'ailleurs, l'Administration des Régions libérées, qui comptait des directeurs de tout premier ordre, avait donné son adhésion et je pense que ce ne fut pas à la légère.

« Je viens vous demander, M. le Président, de vouloir **(auprès du Président du Conseil et du Ministre des Régions libérées)** bien intervenir énergiquement pour que les protestataires formulent au moins leurs objections.

« Je n'ai pas besoin de vous dire qu'à la rentrée le Gouvernement se trouvera en face d'une protestation unanime des représentants des régions dévastées.

« Veuillez agréer, M. le Président, etc... »

M. Philippoteaux vient de répondre à Léon Escoffier dans les termes suivants :

Mon cher Collègue,

« Vous m'avez demandé de protester auprès du Président du Conseil et du Ministre des Régions libérées au sujet du retard apporté dans le vote de la proposition de loi de M. Accambray dont vous êtes le rapporteur.

« Le jour même de la demande de retrait par le Gouvernement de l'ordre du jour de la Chambre de cette proposition, j'ai en tant que président de la Commission des Régions libérées, énergiquement protesté auprès du Président du Conseil et du Ministre des Finances.

« Rappelant que je ne pouvais admettre que le Parlement retarde d'un seul jour la réparation qui est due à ceux qui ont apporté au pays le concours de leur esprit de sacrifice je leur ai demandé de me faire connaître leur avis dans un très prochain courrier.

« J'ajoutais que si satisfaction ne m'était pas donnée, je ne manquerais pas de porter cette question à la tribune par voie d'interpellation.

« J'attends la réponse du gouvernement, pour intervenir le cas échéant et je ne perds pas de vue cette affaire.

« Avant cela j'avais demandé à M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Régions libérées de donner des instructions afin que les étrangers compris dans la classification énumérée dans la proposition de loi de M. Accambray, qui avaient été l'objet d'ordres de reversement, ne puissent être inquiétés lorsqu'ils avaient pu faire le remploi en tout ou partie de leurs dommages immobiliers.

« Le 26 janvier 1926, le Sous-Secrétaire d'Etat des Régions libérées me faisait connaître qu'il avait adopté cette attitude et que les poursuites qui avaient pu être envisagées étaient suspendues.

« Veuillez croire, etc... »

L'ÉLARGISSEMENT DU CONSEIL DE LA S. D. N.

Le Conseil de la S. D. N. convoqué pour discuter des questions ayant trait à la réorganisation du Conseil, à la réduction des armements et à la conférence du travail, a commencé ses travaux.

Hier matin ont été inaugurés les travaux de la Commission nommée pour étudier la question de l'élargissement du Conseil.

Lord Cecil s'est prononcé contre les « changements révolutionnaires » ; M. Scialoja dit qu'à son avis, il convenait d'augmenter le nombre des non-permanents, mais de ne pas toucher à la règle de l'unanimité et enfin de ne pas amender le pacte.

M. Palacios exprime le même avis.

Paul Boncour a estimé, de son côté, que puisque dès maintenant une augmentation des sièges permanents est acquise et que, par ailleurs, son rang de grande puissance justifie l'attribution à l'Allemagne d'un siège permanent, enfin, puisque peut-être, d'autres sièges permanents seront décidés, il y a lieu de prévoir une augmentation correspondante de sièges électifs, afin de maintenir la prééminence de l'assemblée.

Le Président, M. Nutta, a constaté qu'il semble y avoir unanimité dans la Commission : 1° Pour ne pas amender le pacte et 2° pour maintenir la règle de l'unanimité pour les décisions du Conseil.

Plusieurs Etats, dont l'Allemagne, n'ont pas, il est vrai, encore fait entendre leur voix dans la Commission.

CONGRES DE L'U. N. C. JEUDI A ARRAS

On rappelle que jeudi prochain s'ouvre à Arras, pour se continuer les 14, 15 et 16 mai, le septième congrès national de l'U.N.C. Le nombre de délégués qui y prendront part sera, cette année, particulièrement important.

Des délégations sont attendues de Belgique, d'Italie, du Maroc, de Tunisie, d'Indochine.

Des revendications et d'importantes questions intéressantes seront examinées.

MUTILÉS ET RÉFORMÉS DE GUERRE DU NORD

Le Comité départemental des Mutilés et Réformés de la guerre du Nord a tenu sa cinquième assemblée générale le samedi 8 mai courant à 14 h. 30, à la Préfecture, sous la présidence de M. des Rotours, assisté de M. Cassel, secrétaire général du Comité départemental.

Ont assisté à cette assemblée : MM. le sénateur Potié, président du Conseil général du Nord Soitoux, directeur de l'Ecole des Mutilés de Tourcoing ; les docteurs Delpy, représentant le directeur du service de santé ; Moy médecin chef du Centre spécial de réforme ; Meneau, médecin-chef du Centre d'appareillage ; On donne connaissance d'une lettre de M. Georges Lyon, exprimant ses remerciements pour les condoléances qui lui ont été adressées lors du décès de Mme Lyon.

MM. Faure et Caunie sont nommés délégués électeurs à l'Office National des Mutilés et Réformés de guerre.

Le Comité donne ensuite connaissance de communications sur la rééducation professionnelle et les prêts hypothécaires et d'une lettre du Ministère du Travail, relative à l'emploi obligatoire des mutilés et réformés. Il annonce à l'assemblée qu'il a entamé des démarches dans le but d'obtenir une réduction de tarifs aux veuves de guerre se rendant à l'Ecole Professionnelle de Lille.

ON VISITE L'ECOLE PROFESSIONNELLE DES VEUVES DE GUERRE

A l'issue de l'assemblée, les membres du Comité départemental ont visité l'Ecole Professionnelle des veuves de guerre, rue Gantois et furent reçus par M. Cassel, directeur de l'établissement qui les remercia de cette marque d'intérêt.

La visite des ateliers eut lieu ensuite. Mme veuve Butin, surveillante générale, reçoit des compliments des visiteurs pour la bonne tenue de l'Ecole.

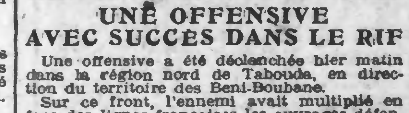

UNE OFFENSIVE AVEC SUCCES DANS LE RIF

Une offensive a été déclenchée hier matin dans la région nord de Tabouda, en direction du territoire des Beni-Boubane.

Sur ce front, l'ennemi avait multiplié en face des lignes françaises les ouvrages défensifs et les tranchées qu'il a dû évacuer ces jours derniers sous l'intensité des bombardements de l'artillerie.

Les premières nouvelles reçues annoncent que l'offensive s'est développée avec succès. Les troupes avaient atteint à 8 heures, les objectifs de Amarna, Kefeighoul, Kelaa, es Boukara, Dhar-el-Kebir, sans rencontrer de sérieuses difficultés.

D'autre part, une nouvelle opération a été déclanchée au point du jour par la 4e et 128e division chez les Beni-Mestara.

A 8 h. 10, les troupes régulières ont atteint sans difficulté Amarna, Kelza, Des Boukovra et Dar-el-Kobir des Boukora.

La grève générale britannique

On signale de Londres que les ouvriers des Minoteries de Manchester et de Swansea sont entrés en grève.

D'autre part, le service postal fonctionne, mais les commis étrangers sont retardés.

A Cardiff et à Rugby, les mécaniciens et employés de tramways travaillent.

A Hull, les décardeurs ont procédé au déchargement du poisson et pour la première fois depuis la grève, un train chargé de poissons est parti pour la capitale.

Les hauts-fourneaux de 92 aciéries de Swansea et des environs sont éteints.

A la Bourse de Glascow, les affaires sont nulles.

Suivant des nouvelles confirmées, en réponse à la demande du Conseil des Trade-Unions d'arrêter le transport de denrées alimentaires destinées à la Grande-Bretagne, le calme le plus complet règne dans le port de Dublin et aucun cargo n'a traversé la mer d'Irlande aujourd'hui.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

L'action des Syndicats Cégétistes de Roubaix-Tourcoing et l'attitude du "Journal de Roubaix"

Les insinuations volontairement malveillantes glissées dans l'article de tête du « Journal de Roubaix », du mercredi 5 mai, ont provoqué une protestation des représentants ouvriers cégétistes.

Elle ne s'est pas fait attendre. Rédigée sur l'heure, digne à la fois et cinglante, elle a donné à la question légèrement et méchamment traitée par le « Journal de Roubaix », son véritable aspect.

« Jamais nous n'accepterons, pour pouvoir entrer en pourparlers avec le patronat, que celui-ci puisse nous imposer des conditions portant atteinte à notre dignité ou à notre indépendance. Nous devons à la vérité, d'ajouter, du reste, que jamais le Consortium textile, ni aucune organisation patronale ne nous a posé de conditions de ce genre. »

Rien ne peut être plus net, ni plus légal. Cette déclaration est un programme. Elle précise que tous les accords sont pris en complète indépendance, aussi bien du côté ouvrier que du côté patronal et qu'il n'y a jamais place pour la moindre abdication.

Avec une sérénité stupéfiante le « Journal de Roubaix » prend cette leçon et il ajoute, avec candeur : « Nous enregistrons cette assertion. » Toutefois, comme il faut qu'il sorte de l'aventure, il cherche une victime et il trouve... M. Ley !

M. Ley parle beaucoup. Il parle même parfois bien. Aussi lui prête-t-on des propos divers. On ne prête qu'aux riches. Il vient tout naturellement sous la plume du rédacteur du « Journal de Roubaix », qui, sans conviction et sans précision écrit : « ON demandait à M. Ley, pour quels motifs il refusait toute entrevue aux délégués des Syndicats libres, lorsque se posait une question d'ordre professionnel. »

M. LEY, écrit le « Journal de Roubaix », répondit qu'il avait obtenu certaines garanties de la C. G. T. alors que les Syndicats libres refusaient de les lui donner. »

Vraiment ! Voilà quels potins sont utilisés par un journal qui prétend être sérieux, pour traiter une question infiniment sérieuse.

C'est avec ces misères qu'on ouvre une discussion d'ordre professionnel et technique. C'est sur des déclarations faites on ne sait où ni à qui, qu'on bâtit un conte lamentable et qu'on descend jusqu'à essayer de faire suspecter la loyauté des dirigeants des Syndicats cégétistes.

LE DÉMENTI

Mais on ne transige pas, aux Syndicats C. G. T. sur les questions de dignité. M. Ley avait été mis en avant par le « Journal de Roubaix ». Les camarades cégétistes demandèrent à M. Ley de s'expliquer. Ils demandèrent plus : une déclaration. Et le « Journal de Roubaix » du vendredi 7 mai dut faire amende honorable. Il fit amende honorable. Il publia le procès-verbal de la réunion :

« Les Secrétaires ouvriers ont demandé à M. Ley de déclarer si, oui ou non, il a demandé et obtenu, de la part des Syndicats cégétistes, des garanties quelconques entâchant l'indépendance de ces Syndicats et relatives, soit à des questions générales, soit à des questions particulières intéressant les « bas salaires ».

» M. Ley a répondu que la polémique actuelle, n'a pour but que de le forcer à recevoir les représentants des Syndicats libres avec lesquels l'organisation patronale a rompu depuis décembre 1924.

» Quant à la question posée nettement par les Secrétaires des Syndicats cégétistes, M. Ley affirme nettement, qu'en aucun cas, ni en aucune circonstance, il n'a demandé et obtenu des garanties entâchant l'indépendance et la dignité de ces Syndicats. »

Leçon magistrale. Tape retentissante à un organe qu'aveugle la passion. Croyez-vous qu'il va s'émouvoir ? Que c'est mal connaître le « Journal de Roubaix ».

C'est avec une joie non dissimulée que nous enregistrons ce témoignage public rendu à l'INDEPENDANCE des Syndicats cégétistes, écrit-il avec emphase !

Quelle mentalité ! Le 5 mai on insinue, comme Basile, que les Syndicats cégétistes traient avec le Consortium parce qu'il y a abandon de principes. On ne l'écrit pas, mais on laisse supposer que les intérêts de la classe ouvrière sont sacrifiés par les Secrétaires des Syndicats cégétistes. On proclame : « Combien est plus belle et plus noble l'attitude des Syndicats libres ! »

Le 6 mai, sur une protestation des Syndicats cégétistes, on se couvre, en se défilant derrière M. Ley qui aurait fait des déclarations à ON.

Et le 7 mai, on décerne un brevet d'indépendance aux Syndicats cégétistes avec joie, enthousiasme, bonheur !

IGNORANCE OU MAUVAISE FOI

Est-ce ignorance de la part du rédacteur du « Journal de Roubaix » ; est-ce mauvaise foi ? Nous laissons nos lecteurs se prononcer. Mais, nous déclarerons qu'il n'est pas vrai que l'attitude des Syndicats libres soit aussi pure que le proclame le « Journal de Roubaix. »

Il est mal informé, ou il ment, quand il affirme, le 5 mai « Les Syndicats libres ont protesté ouvertement contre la décision du Comité » (départemental de l'Enseignement technique rejetant en bloc toute demande d'exonération de la taxe d'apprentissage).

La vérité est que M. Charlemagne Broutin, que nous mettons en cause en nous excusant d'être obligé de le citer, a voté, le 27 mars, à la réunion du Comité départemental de l'Enseignement technique, avec la délégation ouvrière de la C. G. T., pour le rejet en bloc des demandes d'exonération.

Sans doute, à la séance suivante, le lundi 26 avril, du même Comité, M. Charlemagne Broutin, représentant des Syndicats libres, a élevé une vigoureuse protestation.

Il avait dû réfléchir un long mois pour cela ! Si nous avions la mentalité du « Journal de Roubaix » nous pourrions essayer de tirer parti de l'attitude étrange de M. Broutin. Le 27 mars, se rendant aux fortes raisons exposées par les représentants cégétistes : situation financière du pays, offre de 15 milliards à l'Etat par les industriels du Nord, etc... il est avec eux pour rejeter en bloc toute demande d'exonération de la taxe d'apprentissage. Le 26 avril se déjugeant, il proteste véhémentement contre sa propre décision. Nous pourrions insinuer que les abbés qui dirigent les Syndicats libres sont passés par là. Nous ne le ferons pas. Mais nous proclamerons, une fois de plus, que la véritable indépendance elle est, seulement, dans les Syndicats cégétistes.

Leur action est nette, elle est pure, elle est effective. Sans rien abdiquer de leur dignité, ni de leurs conceptions, ils obtiennent, du patronat, des conditions d'existence toujours meilleures pour les travailleurs syndiqués à la C. G. T., aussi pour les autres.

Avec méthode, patience, persévérance et bonheur, ils défendent les intérêts du Prolétariat. Ceux qui s'exercent contre leur action féconde font œuvre méprisable, œuvre sectaire, œuvre haineuse. Les moyens employés du reste, suffisent à les juger.

Qu'ils le soient. E. B.

Bock Meyerbeer MÉDAILLE .... D'OR

M. EDMOND PACHY COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR

Nous avons appris, avec beaucoup de plaisir, que M. Edmond Pachy, conseiller du commerce extérieur, avait été fait commandeur de la Légion d'honneur au titre de l'Exposition des Arts décoratifs.

M. Edmond Pachy est un Roubaisien, ancien élève de notre excellent Institut Turgot et de la brillante Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles.

C'est lui qui a construit, dans le caractère sobre et sévère qui convient, le beau monument élevé, place Cevreul, au regretté député socialiste du Nord, Jules Guesde.

Il s'est distingué, comme membre du jury, à l'Exposition des Arts décoratifs.

Nous le prions de vouloir bien accepter nos meilleurs compliments.

LE GRAND GALA MUSICAL DU 30 MAI A ROUBAIX

LA MUSIQUE DE LA GARDE RÉPUBLICAINE

L'origine de cette brillante phalange artistique remonte à 1848. La Garde de Paris à cette époque ne comprenait comme musique que douze trompettes. M. Paulus, son chef, trompette-major, recruta des jeunes musiciens et créa une fanfare qui, peu à peu, acquit de la notoriété.

Ses débuts officiels eurent lieu en mai 1852, lors de la distribution des drapeaux au Champ-de-Mars. Ce fut une révélation, et le Maréchal Magnan, gouverneur de Paris, félicita publiquement le créateur de la fanfare naissante. Après les désastres de 1870-71, la musique de la Garde de Paris devint la musique de la Garde Républicaine.

Paulus ayant pris sa retraite en 1873, eut pour successeur M. Sellenick, qui dirigeait la 2e légion de la Garde Républicaine, formée pendant la guerre, dissoute en 1872.

M. Sellenick était l'auteur de petits chefs-d'œuvre dont le plus célèbre est encore la populaire Marche Indienne.

Après lui, la musique de la Garde Républicaine eut pour chef M. Wettge, qui obtint par concours ce poste très envié.

M. Wettge se retira en 1893, et quelques mois après, à la suite d'un concours que vint ratifier le jugement de l'opinion publique, M. Parès succéda à M. Wettge. Sous la direction impulsive de son jeune chef, M. Parès, la musique de la Garde Républicaine se trouva bientôt à l'apogée de sa gloire. Les œuvres symphoniques de nos grands maîtres, savamment orchestrées, entrèrent en bonne place dans le répertoire, sans que pour cela les œuvres anciennes fussent négligées.

En 1911, à la suite d'un très brillant concours, eut lieu la nomination de M. Balay, le distingué chef du 72e.

Depuis cette époque, la musique de la Garde a effectué de nombreux voyages.

Le premier, en juin 1912, conduisait la remarquable phalange à Orange, où, dans un cadre absolument unique, au théâtre romain, elle donnait deux concerts qui comptent sûrement parmi ses plus belles auditions.

C'était, du reste, les premières armes de son nouveau chef, et chacun de ses admirables artistes avait à cœur de lui prouver son désir sincère et ardent de conserver à la musique de la Garde la belle tradition qui la place en tête de toutes les musiques d'harmonie.

En 1912, Bordeaux lui faisait un accueil enthousiaste ; deux concerts donnés devant un auditoire nombreux et recueilli, obtenaient un véritable triomphe. Enfin, en août 1912, la ville de Bilbao fêtait avec un enthousiasme indescriptible, la musique de la Garde Républicaine. Elle s'est fait acclamer depuis à Londres (1916), Rome, Milan, Florence (1918), Bruxelles (1919), Genève, Lausanne (1921), Wiesbaden et les pays rhénans, Metz, Strasbourg et Nancy (1922), Rotterdam, La Haye, Amsterdam, Maestricht, Harlem (1923), Liège, Bruxelles, Anvers, Gand, Mons (1924).

Tout récemment, elle est allée en Angleterre faire une tournée triomphale et partout elle a reçu un accueil enthousiaste, tant dans l'ensemble du pays qu'à la cour d'Angleterre, qui n'eut garde de manquer de l'entendre.

La brillante phalange a, comme on le voit, un passé glorieux.

Elle a une réputation unique dans les deux mondes, et la France peut être fière de son institution qui porte son nom partout. La musique de la Garde est une institution nationale.

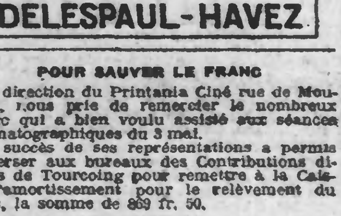

POUR SAUVER LE FRANC

La direction du Printania Ciné rue de Mouvaux, nous prie de remercier le nombreux public qui a bien voulu assisté aux séances cinématographiques du 3 mai.

Le succès de ses représentations a permis de verser aux bureaux des Contributions directes de Tourcoing pour remettre à la Caisse d'amortissement pour le relèvement du franc, la somme de 869 fr. 50.

VIVE LE VIN !

Vers 20 heures, des agents du 2e arrondissement, se virent dans l'obligation d'enfermer au dépôt de sûreté, pour éviter des accidents, le nommé Tartard Jules, 30 ans, demeurant en garni, rue de l'Epeule.

Quand il eut cuvé son vin, M. Tartard recouvra la liberté et se vit infliger une contravention.

FÊTES DES 22, 23 ET 24 MAI

Nous avons dit, il y a quelque temps que le Comité des fêtes ne négligerait rien pour donner le plus vif éclat aux festivités de ce Secteur.

Nous sommes heureux aujourd'hui de faire connaître qu'il vient de s'assurer la participation de l'Harmonie des anciens soldats français et alliés (100 exécutants) de Roubaix, dont le président est M. Albert Despretz et le chef M. Ferdinand Capelle. Cette phalange donnera le dimanche 23 mai (Pentecôte), de 11 à 12 heures, à l'angle de la Grand'Rue et de la rue de la Conférence, une audition qui sera un régal pour les amateurs de bonne musique. Nul doute que ce jour-là, tout Roubaix assistera à ce concert-apéritif. Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par l'Harmonie des anciens soldats : 1. Marche de Gala (Allier) ; 2. Patrie, ouverture (Bizet) ; 3. L'Arabesque, valse pour petite flûte, soliste : M. Paul Moulard, sous-chef (Reynaud) ; 4. Sigurd, fantaisie (Reyer) ; 5. Les Saltimbanques (Ganne).

Le **Mercredi 12 Mai** un joli **CENDRIER** cuivre sera offert à tout acheteur de pharmacie à la **Gde Pharmacie de France**, p. le Gd-Théâtre, Lille 11091.

INSCRIPTION DE LA CLASSE 1927

Les jeunes gens appelés à la formation de la classe 1927 dans le canton de Roubaix-Est sont tenus de se présenter à la Mairie, rue Neuve, 2e étage, bureau militaire, dans l'ordre alphabétique des noms, les jours et heures indiqués ci-dessous :

Mardi 11 mai de 9 heures à midi et de 14 à 17 heures, de A à D inclus ; Mercredi 12 mai aux mêmes heures, de E à L inclus ; Vendredi 14 mai, aux mêmes heures, de M à U inclus ; Samedi 15 mai, aux mêmes heures de V à la fin.

Ils sont instamment priés de se munir du livret de mariage de leurs parents ou de toute autre pièce en tenant lieu.

BRADERIE DE LA RUE DE LEUZE

A l'occasion de la Pentecôte les commerçants de la rue de Leuze organisent pour le lundi une grande braderie. Un réveil en fanfare sera donné par un jazz-band ; des jeux seront offerts au public et des primes aux marchands.

Inscription des primes chez Verhenne rue de Leuze, 34. Tirage et distribution des primes chez Decourcelle.

A L'ORPHÉON DES ANCIENS COMBATTANTS ET SOLDATS

Dans sa dernière réunion, le Comité directeur de l' « Orphéon des Anciens Combattants et Soldats » a établi son programme d'été comme suit : Lille le 23 mai (Pentecôte) ; Ostende, les 24, 25, 26 et 27 juillet (Fête des Fabricants). Le Comité étudie en outre une excursion en auto-car. En raison de l'importance de ces sorties, le Comité compte sur la présence de tous ses sociétaires aux répétitions du jeudi, qui se font au siège, « Café Dubus », rue du Chemin de Fer, de 7 h. 30 à 9 heures. Les anciens combattants et soldats qui désirent faire partie de la Société, sont priés de se présenter aux dites répétitions, où ils trouveront le meilleur accueil.

HOTEL DU LION D'OR
VICHY, Plein Centre. — EAU, COUR.
Prix pour familles. — Régimes. 4078

GROUPE ESPÉRANTISTE DE ROUBAIX TOURCOING ET ENVIRONS

Le Comité est heureux de porter à la connaissance des espérantistes et de la population, l'inauguration, à Varsovie, en présence des délégués des pays étrangers, y compris l'Amérique, et des représentants du Gouvernement polonais, d'un monument érigé par les souscriptions recueillies dans le monde entier, à la gloire du médecin polonais, le docteur Zamenhoff.

Il informe tous les espérantistes qu'une réunion espéranto et commerce aura lieu le 22 mai à 9 h. 30, à la Foire de Paris, avant l'ouverture du Congrès qui aura lieu le lendemain 23 et le 24 mai, à Paris, durant les fêtes de Pentecôte.

Ceux qui désirent y participer et obtenir de plus amples renseignements sur le séjour, logement, excursions, etc., peuvent s'adresser au Consulat, 254, rue Pierre-de-Roubaix, à Roubaix, ou téléphone 120.

Durant les vacances prochaines, il y aura des cours par correspondance ; professeur, M. Rollet de l'Isle, Commandeur de la Légion d'honneur.

CERCLE ESPERANTISTE (106, BOULEVARD DE BELFORT)

La réunion d'adieux aux conscrits eut lieu le mercredi 5 mai, au local. Cette soirée, qui se passa dans la plus franche et joyeuse cordialité, était en même temps commémorative de la fondation du cercle.

C'est en effet le mercredi 6 mai 1925, que s'inaugura de nouveau par le Cercle Frateco, le mouvement espérantiste local. Et l'année passée témoigne de la grande activité du cercle par de nombreux faits réconfortants : 30 adhésions ont été enregistrées depuis la fondation du groupe ; un service de librairie a été organisé et plus récemment, une belle soirée de propagande eut lieu sous le patronnage de deux espérantistes distingués : MM. les professeurs Vanverts et Deligny.

Malgré les départs de plusieurs membres pour l'étranger et le régiment, l'avenir du Cercle est toujours plein de promesses. Un cours mixte fonctionne chaque mercredi et un cours spécial pour les jeunes filles qui le désirent, est réservé le vendredi, à 19 heures.

A cette occasion, le Comité envoie un pressant appel à tous les jeunes qui seront toujours les bienvenus au Cercle où tout est aménagé pour rendre les cours intéressants et instructifs.

les
PARFUMS
G. LEMOINE
P'TITE MIE
"MITZO"
MON BÉCOT
PARFUMS, SAVONS, POUDRE
EN VENTE PARTOUT
LE MEILLEUR PARFUM AU MEILLEUR PRIX

ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INSTITUT TURGOT

Election du bureau pour l'année 1926-1927. — Dans sa réunion du 4 mai le comité de l'Association a nommé son bureau de la façon suivante : Président, M. Gaston Duburcq ; vice-présidents, MM. Georges Dansette et Paul Jorion ; secrétaire général, M. Clément Quivy ; secrétaire adjoint, M. René Pommier ; trésorier général, M. François Debock ; trésorier adjoint, M. Oscar Moutiez.

Contribution volontaire. — Le Comité a décidé d'ouvrir une souscription en faveur de la contribution volontaire. Tous les Turgotins sont invités à nous confier leur versement. Les membres du comité se tiennent à leur disposition ; d'autre part, les versements pourront être effectués les 2e et 4e dimanches de chaque mois à la Bibliothèque, rue de l'Espérance, de 10 h. 30 à

4 vitesses
4 freins
la 10 ch.
Peugeot
Torpédo Grand Luxe
24.080 frs.
Compteur montre franco
Succursale Régionale
LA QUALITÉ DANS LA SÉRIE

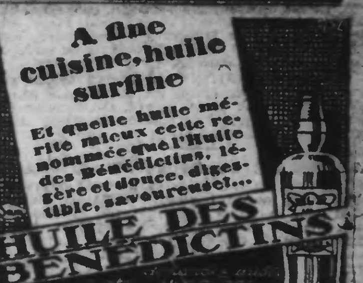
A fine cuisine, huile surfine
Et quelle huile mérite mieux cette renommée que l'Huile des Bénédictins, légère et douce, digestible, savoureuse !...
HUILE DES BÉNÉDICTINS

FEUILLETON DU 11 MAI 1926 — N° 35

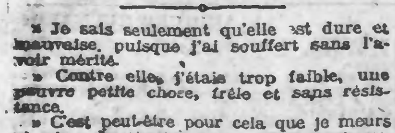

» Je sais seulement qu'elle est dure et mauvaise, puisque j'ai souffert sans l'avoir mérité.

» Contre elle, j'étais trop faible, une pauvre petite chose, frêle et sans résistance.

» C'est peut-être pour cela que je meurs si vite... Je n'aurais pas su mourir et protéger mon enfant.

» De mon lit de mort, je te l'envoie, avec mon pardon. Oui, du fond du cœur, aussi vrai que je n'ai pas cessé de t'aimer, je te pardonne, Lucien !

» Mais accueille et garde ton fils. Aime-le et parle-lui de moi. Fais qu'il soit heureux.

» C'est lui qui te remettra cette lettre.

» Adieu, Lucien. Fouille ton cœur. Exhume le souvenir de celle que tu appelais ta petite Sylvette. C'est mon image d'autrefois que tu évoqueras, ce sera aussi celle d'aujourd'hui. Je n'ai pas changé...

» Ah ! si tu pouvais être ou redevenir pareil à celui que tu étais !... Mon dernier vœu fera ce miracle. Je m'endors paisiblement dans cette confiance.

» Adieu, mon aimé. Rends à notre enfant le baiser que je vais lui donner... pour toi.

» SYLVETTE ».

La plume s'échappa de la main de l'agonisante par l'effort qu'elle venait de faire et par l'émotion qui s'emparait d'elle, à mesure que sa main traçait les signes, elle défaillait.

Puissance du souvenir, qui peut ainsi ressusciter indifféremment le bonheur et la souffrance passée et ressusciter en nous, pour quelques instants, les impressions évanouies !

Du coin dans lequel il s'était retiré, Roger Furicien surveillait la jeune femme.

Il la vit retomber, toute pâle sur ses oreillers et s'élança, en même temps que Lulu.

— Maman !...

— Madame Sylvette !..

La malade rouvrit les yeux et se contraignit à sourire.

— Ce n'est rien, les rassura-t-elle. J'ai fini... Il ne me reste plus qu'à écrire l'adresse. M. Roger, voudriez-vous avoir l'obligeance de m'apporter le coffret que je vous ai demandé ?

Sur la table de nuit, le jeune homme avait posé une de ces boîtes, incrustées de coquillages sur lesquelles est inscrit le banal rappel : Souvenir de la Plage ».

Il l'y reprit et la remit à Sylvette.

Pour ouvrir ce reliquaire, était-il vraiment besoin de la clé rudimentaire qui pendait, attachée à la mince chaîne d'argent que Sylvette portait autour de son cou ?

Ah ! quelle dérisoire fermeture, pour garder les secrets d'un cœur, les reliques d'un amour — tout un passé, toute une jeunesse !

Mais qui aurait songé à cambrioler ce pauvre coffret ? Il contenait si peu de choses !

Sylvette [illegible]

L'expression de ses traits était recueillie; ses gestes étaient empreints de dévotion.

Pourtant, sur la soie fanée de l'intérieur, il n'y avait que deux photographies, une petite bague de doublé et un journal chiffonné et jauni.

C'était tout...

La jeune mère prit le journal.

Elle n'eut pas à le déplier : il était resté tel qu'au jour où ses yeux humides de larmes y avaient découvert cet entrefilet :

« Nous apprenons avec plaisir que M. Lucien Escarène, fils unique de notre estimé concitoyen, M. Robert Escarène, vient, après avoir brillamment conquis son diplôme d'ingénieur, de se fixer dans notre ville... »

Et ces lignes figuraient sous la rubrique : « Nos compatriotes » dans les « Informations » du « Réveil du Nord ».

Sylvette soupira...

Elle évoquait, une fois de plus, le souvenir de Lucien et ce qu'avait dû être la vie du jeune homme auprès de ses parents.

Cette note avait paru peu après l'époque à laquelle Sylvette, rejetée et menacée, s'installait, loin de Paris et de Lille, à l'instigation de son amie Eve Paradis.

Son imagination travaillant, elle avait vu, dans la publication de ces quelques lignes, le consentement donné par le fils à la séparation imposée par le père.

Lucien se « fixait »... Cela voulait dire qu'il acceptait la situation, qu'il rompait avec le passé et renonçait à retrouver sa Sylvette.

Ce fut à dater de ce moment qu'elle abandonna tout espoir de voir le jeune homme reparaître dans sa vie et qu'elle crut à son abandon.

— Où habite-t-il ? murmura-t-elle. J'ignore son adresse, aussi bien que l'adresse exacte de ses parents... Mais la famille Escarène doit être connue...

Et reprenant la plume, elle traça sur l'enveloppe :

« Monsieur Lucien Escarène,
chez Monsieur Robert Escarène, négociant,
à Lille. »

Elle soupira de nouveau.

A ce moment, relevant la tête, elle rencontra le regard de Roger Furicien — un regard de bon chien fidèle.

— N'ayez pas de chagrin, M. Roger, dit-elle doucement. Vous avez fait pour moi ce que vous avez pu. La vie est un effroyable fardeau qui m'accable. Rien ne saurait plus l'adoucir. Il vaut mieux que je meure.

— Dire cela à votre âge ! sanglota le pauvre amoureux sans espoir.

Et il pensait tout bas, n'osant crier ce qu'il avait toujours si scrupuleusement tu.

— Mais je vous aime, moi... Je vous aime !... Et je vous aurais rendue heureuse, si vous m'aviez permis de vous aimer.

Il ne le dit point... Il n'eut même pas la tentation de le dire...

C'était trop tard, d'abord...

Et puis il comprenait qu'aucun amour n'aurait pu consoler Sylvette du deuil du premier roman qu'elle portait dans son cœur.

Aucune tendresse ne serait parvenue à effacer le souvenir douloureux.

Devinant peut-être les pensées de Roger — car malgré la réserve du brave garçon, il était impossible qu'elle n'eût pas lu son secret dans ses yeux ; elle était trop fine pour cela — Sylvette y répondit avec un triste sourire.

— C'est que je me suis éveillée trop jeune d'un trop beau rêve. Et depuis, il m'aurait toujours été impossible d'en recommencer un autre. Pour aimer..., pour être heureuse, il faut croire... Je n'ai plus la foi.

Elle affirmait cela doucement...

Et c'était infiniment poignant d'entendre ces paroles désenchantées tomber de telles lèvres, si jeunes que le chagrin leur faisait encore dessiner une moue enfantine.

Toute menue dans le grand lit, avec ses boucles blondes tombant autour de sa figure fine, elle semblait une petite fille.

Cet aspect rendait plus étranges et plus tristes les paroles qu'elle prononçait...

Cette enfant parlant d'un passé... Cette bouche mutine évoquant un amour fané, une trahison, un abandon !... Cette frêle fleur disant :

— Mon heure est passée... Le roman de ma vie est fini...

Etait-ce possible ?

Roger Furicien l'écoutait en pleurant comme on pleure au cimetière, devant les tombes de ceux qui sont morts trop jeunes.

A la douleur se mêle un étonnement, presque une révolte.

— J'ai aimé, disait Sylvette, de sa voix au cristal à peine fêlé, dont le timbre demeurait enfantin, malgré les larmes versées. J'ai aimé... Ne me blâmez pas, M. Roger... je ne savais pas... Et l'amour fut à mon oreille un gazouillis si pur, si joli et tendre que je ne pus pressentir le mal ni le danger... Ce n'est pas ma faute.

Et d'une petite voix faible, qu'interrompaient souvent des soupirs et des larmes, elle se mit à évoquer son « roman », à conter la triste histoire de son amour, interrompu, brisé par des forces méchantes qu'elle n'avait pas su discerner.

Elle dit sa rencontre de Lucien Escarène en pays étranger, l'amour timide, l'idylle jolie, le mariage illusoire, le grand espoir... puis le drame de la séparation et de l'abandon...

Elle parla ensuite de son départ de Paris, de l'installation à Lyon, puis de sa vaine attente de l'amie qui l'y avait amenée et dont elle n'eut plus de nouvelles à part quelques lettres, vite interrompues.

— Mon Lulu était né... Seule, perdue dans une ville inconnue, abandonnée de tous, j'ai connu des heures bien dures... J'avais dû mettre en nourrice mon petit Lulu, afin de travailler... Quand je le repris, je vins à Paris, qui m'offrait plus de ressources et où, du moins je pouvais retrouver des souvenirs... Vous connaissez ma vie... et ma misère... Vous l'avez devinée, puisque votre amitié nous a aidés... Comme je vous remercie de cette amitié, M. Roger...

Le jeune homme avait écouté avec déchirement cette douloureuse confession.

Quand Sylvette eut terminé, sans mot dire, il prit la frêle main pendant au bord du lit et y appuya ses lèvres.

— Maintenant que vous savez tout, je vais vous dire ce que j'ai résolu, reprit la jeune femme. Ce que je n'ai point fait pour moi, je veux le faire pour mon enfant. J'ai écrit à Lucien pour le supplier d'avoir pitié du pauvre petit être, né de notre amour. Et c'est Lulu qui portera la lettre. N'est-ce pas, il est impossible à un père de repousser son enfant ? Je ne m'illusionne pas ? Mon Lulu retrouvera un foyer et de la tendresse.

Anxieusement, elle interrogeait.

Que pouvait répondre Roger Furicien envahi de pitié ?

(A suivre).